

**Extrait du Registre des délibérations
du Conseil Municipal Séance du 15 Avril 2021**

DATE DE CONVOCATION : 9 Avril 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :- En exercice : 11 - Présents : 9
- Votants : 9 - Absents : 2

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno GAUTIER, Maire, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le neuf avril deux mil vingt et un conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Membres présents : Bruno GAUTIER, Jean – Luc DECHAMP, Michel COURTIER, André LADET, Michael DHAUSSY, Lydie CAUMES, Angélique MEUNIER, Guy REGNIER, Sophie GUITTON

Absents excusés : Philippe FROGNEUX - Laura MORLET

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Angélique MEUNIER

Objet : **Vote des taux des taxes foncière non bâti et foncière bâti pour l'exercice 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de Monsieur le Maire qui informe l'assemblée que le coefficient de variation proportionnelle des taxes foncières bâties et non bâties est de 1.000000 ce qui porte les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 à :

- 26.32 % pour la Taxe foncière sur les propriétés bâties
- 19.61 % pour la Taxe foncière sur les propriétés non bâties

VU les inscriptions budgétaires au titre du Budget Primitif 2021 de la commune,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés par 9 Voix POUR :

VOTE les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 26.32 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 19.61 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme,
Ocquerre, le 19 Avril 2021

Le Maire,
Bruno GAUTIER

PREFECTURE DE MEAUX
Date de réception de l'AR: 21/04/2021
077-217703438-20210415-DE_2021_010-DE
Date de l'AR d'annulation: 26/04/2021